



**PRESSBOOK:**  
**CONFERENCE DE PRESSE SUR**  
**L'OCTROI DE 6,75% DE RFA AUX**  
**COMMUNAUTÉS DANS LA LOI DE**  
**FINANCES 2017**

# Mutations: Forêts et Développement Rural poursuit le combat pour la restitution des 10% de Redevance Forestière Annuelle destinés aux communautés riveraines

**Rosette Mbenda Leunkeu**

## Nous allons continuer le plaidoyer

*La coordonnatrice de Foder revient sur les actions menées pour la restauration totale de la Rfa.*



Par Paulette Ndong

Un pourcentage de 6.75% des 10% de la Redevance forestière annuelle (Rfa) octroyé autrefois aux communautés a été réinstauré en 2017. Pouvez-vous affirmer que c'est grâce à votre combat?

La question de la Rfa demeure une question assez importante. Cette restitution partielle que nous apprécions est le fruit de plusieurs actions de plaidoyer menées. Les actions de Forêts et développement rural (Foder) se situent beaucoup plus au niveau de l'accompagnement. Nous menons des activités de sensibilisation, des campagnes d'interpellation, etc. La présence de ces communautés dans les instances décisionnelles, à l'instar du comité national de suivi de l'Apv-Flegt, ont été des cadres et des moyens utilisés pour davantage renforcer le plaidoyer mené et nous pouvons aujourd'hui nous réjouir du résultat obtenu. Nous tenons à remercier les efforts consentis par le gouvernement



camerounais pour l'octroi à la population de cette quote-part de 6,75% des 10% réclamés.

**Une conférence de presse a été organisée en janvier dernier pour la réintroduction des 10%. Est-ce à dire que les 6.75% qui représentent plus de la moitié ne sont pas suffisants ?**

Oui, si nous en tenons au feedback reçu des communautés lors de cette conférence. Elles souhaitent que les 10%,

contexte dominé par des complicités du fait du silence ou des insuffisances dans lesdits documents.

Il est à noter ces derniers temps que globalement, les investissements ont semblé susciter plus de mécontentements dans les communautés riveraines. La raison du plus fort étant toujours la meilleure, de dignes fils et filles des localités abritant les infrastructures ont été privés de liberté, alors que ceux-ci ont voulu revendiquer ce qui leur revient de droit.

La société civile a pris la mesure du mal et, depuis plusieurs années, elle travaille pour la recherche de solutions durables. La question posée étant : « Comment arriver à un schéma dans lequel l'entreprise, l'Etat et les communautés parviennent à optimiser les impacts positifs de l'investissement, dans une cohabitation profitable à tous ? ». La réponse sera trouvée à l'issue de la rencontre qui aura lieu du 6 au 7 février à Douala.

voire même plus, leur soient restaurés. Car, il faut reconnaître que la mise en œuvre des projets de développement requière des montants assez considérables. Déjà avec les 10%, ce n'était pas évident pour ces dernières de réaliser au moins les projets les plus importants qui pouvaient concourir à leur développement. Les communautés appuyées par Foder pensent qu'il faut continuer le combat pour la restauration au moins des 10%.

**Quelles ont été les résolutions prises à l'issue de cette conférence ?**

A l'issue de la conférence de presse, l'une des principales résolutions a été de poursuivre les actions de plaidoyer. Nous voulons croire que les communautés et leurs partenaires tels que Foder et les autres organisations de la société civile vont davantage développer des stratégies pour que les 10% soient restaurés dans la loi de finances 2018.

# Nouvelle Expression: le projet «Contre la déforestation travers le lien FLEGT et REDD+» (LFR) accompagne les populations pour le développement local

## La Rfa de retour dans les communautés riveraines

La Loi de Finances 2017 en son article 243, prévoit une attribution de 6,75% de cette taxe aux populations vivant dans les zones d'exploitation forestière. Villages et Osc saluent la mesure, mais annoncent une poursuite du combat.

Development local

Première victoire dans la lutte que mènent depuis 2015 les populations riveraines des zones d'exploitation forestière, et les associations de la société civile contre l'Etat. Ceci pour la rétrocession des 10% de la Redevance forestière annuelle attribués aux communautés locales. Dans le cadre de la Loi de Finances 2017, l'article 243, prévoit l'attribution de 6,75% de parts de la Rfa aux communautés.

« Cette nouvelle clé de répartition introduite dans la loi de Finances 2017 est la résultante d'un plaidoyer engagé par plus de 10 000 membres des communautés de cinq régions forestières du Cameroun accompagnés par la société civile et les médias qui se sont mobilisés pour réclamer la restauration des 10% de Rfa destinés aux communautés locales », s'est réjoui Lenke Rosette, Coordonnatrice de Foder, au cours d'une conférence de presse donnée à Yaoundé.

Ce début de solution louable que Foder félicite par ailleurs nécessite toutefois des efforts supplémentaires d'une part pour que la part des 10% de Rfa des communautés soit restaurée et d'autre part, que la Rfa décentralisée soit gérée de manière transparente et efficace. Car comme a rappelé S.M. Kola BEGNE, chef de 2e degré canton Bikele Nord Messamena, dans le cadre de la Rfa, l'Etat reverseait 200 000 Cfa à chaque canton. L'argent servait à a



Ressources forestières

réalisation de petits projets comme l'achat de table-bancs pour les établissements scolaires. Avec la réduction de la Rfa, les populations seront incapables de mener à bien leurs projets. Ce clin d'œil de l'Etat envers les communautés, sonne également comme un appel à plus de vigilance et de transparence dans la gestion des fonds issus de la Rfa. Surtout que dans certaines communautés, la gestion des fonds issus de la Rfa a été au

centre de conflits. Chez Foder, ont dit de avoir pris des mesures pour amener les populations à adopter une bonne gestion des fonds. Par exemple, a-t-on appris l'association a mené une étude pour déceler les dysfonctionnements dans la gestion de la Rfa dans les communautés, et prévoit d'activités de renforcement des capacités des communautés bénéficiaires.

Frégist Bertrand Tchou

# Le Messenger: Forêts et Développement Rural déroule sa stratégie pour la restitution des 10% de RFA dans la loi de finance de 2018

DÉVELOPPEMENT LOCAL COMMUNAUTAIRE

## Plaidoyer pour l'augmentation de la Redevance forestière annuelle

Le plaidoyer se poursuit pour l'augmentation de la Rfa devant revenir aux communautés et en sus, penser les stratégies pour une meilleure gestion desdits revenus, une fois restitués aux dites communautés.

Pour le début d'année 2017, Forêt et développement rural (Foder) n'y est pas allé de main morte. Elle annonce les couleurs et revient avec force sur la question préoccupante de la Redevance forestière annuelle (Rfa). Celle-ci a été au cœur de la conférence de presse qu'elle a donnée jeudi 08 janvier 2017, à Yaoundé. Dans une sorte de panel, il était question de communiquer sur l'appréciation faite par elle et les communautés riveraines de la nouvelle clé de répartition de la Rfa mise en place par l'article 243 de la loi de finances 2017. Davantage, elles devaient échanger sur les stratégies à adopter de concert avec les différents acteurs pour la restitution totale des 10% de Rfa des communautés et l'amélioration de la gestion de la Rfa locale.

C'est que, au sein dudit article de loi, on peut lire : « le produit de la redevance forestière annuelle est affecté de la manière



suivante : commune, la localisation du titre d'exploitation forestière 54% des 50% soit 27%. Le quart (6,75%) de la quote-part de la commune de la localisation est exclusivement affecté aux projets de développement portés par les populations riveraines. Le reste sans changement ». Comme ont pu le constater les différents intervenants, déjà une grande avancée, que d'avoir à restituer, au sein de ce qu'une part de Rfa devant revenir aux communautés. Mais, le combat doit se poursuivre pour le Foder et ses alliés, qui estiment que c'est encore insuffisant. Qu'il faut au moins, revenir aux 10% de Rfa tel qu'avant 2015

### Répartition à problème

Cette quote-part de la Rfa leur permettraient, comme par le passé à en croire Luc

Ndebe, président de l'Association Terre et ressources pour le développement durable (Suhel) et par ailleurs président du Comité riverain de la planification d'emploi et de suivi de la gestion des revenus forestiers destinés aux communautés villageoises riveraines du secteur Manga's-Ndokok dans la région du littoral, à améliorer l'éducation par la construction de salles de classe ou la réalisation de travaux de réfection des bâtiments endommagés, l'achat des tables-bancs, le recrutement et le paiement des enseignants vacataires. L'accès à l'électricité, et la construction des foyers communautaires et l'équipement des centres de santé entre autres. Or, l'Etat en est arrivé à prendre la décision de stopper cette attribution, au regard de la

gestion qui en était faite, selon sa majesté Nikola Bégné, chef supérieur du Canton Bikoko-Nord. « L'absence d'informations des populations concernant la gestion de la Rfa puis la désignation par cooptation des responsables et membres des comités riverains n'ont pas permis la confection puis la réalisation des projets de développement des communautés villageoises riveraines. Face à une telle situation, le gouvernement a supprimé les 10% de Rfa suscités, au motif que cet argent n'était d'aucune utilité », soulait-il.

### Propositions de solutions

Ainsi, d'un commun accord, il était question d'inscrire au sein de la loi de finances de 2018, la restitution des 10% de Rfa suscités, au motif que cet argent n'était d'aucune utilité, soulait-il.

normal pour une gestion plus transparente et efficace. C'est ce qu'a proposé la coordonnatrice du Foder : « pour cela, une analyse minutieuse des causes de l'inefficacité et des dysfonctionnement de la gestion de la Rfa doit être faite en vue d'identifier et mettre en œuvre les mesures adéquates pour les adresser ». Et de poursuivre : « cette analyse devrait s'appliquer à l'ensemble de la chaîne de gestion de la Rfa de la collecte à l'affectation en passant par les communautés, au sein de la commune. Les résultats de l'analyse devront alors informer les solutions durables, les décisions appropriées ainsi que les réformes efficientes ».

Même si pour Luc Ndebe, la stratégie réside en 4 autres points : revoir les mécanismes de la Rfa dans les communes, revoir la pratique des paiements de la Rfa par les entreprises, revoir sa rétrocession, sa gestion et son contrôle tel qu'ils se déroulent dans les communautés et dans les communes et enfin, responsabiliser les communautés afin qu'elles puissent rendre compte de la gestion faite de la Rfa à leur niveau et afin qu'elle continue à protéger la forêt par sa déconcentration, car elles peuvent qu'elles subissent seulement puisque les projets qui sont attendus ne sont pas réalisés et ceux réalisés, pas consistants.

Florette MANEDONG

# Quotidien l'Economie: L'Etat Camerounais résout en partie les revendications des populations riveraines des zones d'exploitation forestière

## EXPLOITATION FORESTIÈRE

### Les populations riveraines retrouvent 6,75% de la RFA

Suivant la loi de finances 2017, la quote-part réservée aux projets de développement portés par les communautés riveraines sera tirée de la part de la commune de localisation de la zone d'exploitation.



L'Etat a écouté en partie la revendication des communautés riveraines des zones d'exploitation forestière au Cameroun. Exclues de la répartition de la Redevance Forestière annuelle (RFA) en 2015 et 2016, les communautés riveraines auront un droit de regard sur une quote-part de 6,75% tirée de part de leur commune de résidence au

cours de l'exercice 2017. Malgré ce retour, les communautés riveraines veulent que l'Etat restitue la totalité des 10% de la RFA que la loi garantissait avant 2015. Cette revendication a été faite au cours d'une conférence de presse le 5

Les communautés riveraines auront droit à la RFA

Janvier 2017 à Yaoundé. Après avoir salué la prise en

compte des revendications par l'Etat, Luc Ndebé, président du comité riverain d'une zone d'exploitation forestière dans l'arrondissement de Ngwei a remis en cause le mode de répartition de la RFA. Sur la base de l'article 143 de la loi de finances, Luc Ndebé explique que l'Etat est plus grand bénéficiaire de la RFA. Au fil des ans, en plus de 50% de la RFA retenue par l'Etat, des mécanismes administratifs ont permis à l'Etat représenté par les services du fisc à retenir 5% de la Redevance forestière annuelle. Surtout qu'en réduisant la quote-part des communautés entre 2015 et 2016, c'est la commune de localisation qui se frotte les mains avec une quote-part supérieure à 22,5% de la RFA dès 2017.

En refusant ainsi le part des communautés riveraines dans la répartition de la RFA, un chef traditionnel originaire de la région

de l'Est explique qu'il s'agit d'un véritable frein au développement local. « Avec eux, certains cantons recevaient 200 000 FCFA à Messamena. Qu'en sera-t-il avec seulement 6,75% ? » S'interroge l'autorité traditionnelle. Mais à l'avenir, il y a de fortes chances que le regard des communautés sur la gestion de la RFA soit plus avisé. Sous l'encadrement de plusieurs Organisations de la société civile (OSC), les acteurs locaux situés dans les zones d'exploitation forestière ont reçu des formations sur le suivi de la gestion de la RFA décentralisée. Il s'agit de l'une des finalités du plaidoyer pour la transparence dans la gestion de la RFA porté par Forêts et Développement Rural (Foder), l'une des OSC d'encadrement des communautés dans les zones forestières du Cameroun.

Pierre Nka

